



Synthèse de la séance du 19 février 2009 & Synthèse de la séance du 2 mars 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/02/09 Contrat Enfance Jeunesse – Avenant à la convention enfance et jeunesse entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.** Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône l'avenant à la convention enfance et jeunesse signée le 27 décembre 2007. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 02/02/09 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour en Corse au CREPS d'Ajaccio en partenariat avec l'association Collège Evasion.** Il convient d'approuver un projet d'organisation d'un séjour en Corse au CREPS d'Ajaccio en partenariat avec l'association Collège Evasion, proposé par le service de l'animation socioculturelle du 20 au 29 juillet 2009, destiné aux Benjamins du C.L.S.H., âgés de 9 à 11 ans et aux jeunes de l'« accueil de loisirs jeunes », âgés de 11 à 17 ans. Il convient également de fixer le tarif facturé aux familles, ainsi que le montant de la participation communale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/02/09 Communauté d'Agglomération – Modification de l'article 1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile suite à l'adhésion de la commune de Cadolive.** Lors de la séance du 4 février 2009, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé la modification de l'article 1 de ses statuts suite à l'adhésion de la commune de Cadolive. Il revient au Conseil municipal de chaque commune d'approuver cette modification et de valider les nouveaux statuts. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, France Leroy, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibération n° 04/02/09 Communauté d'Agglomération – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges du 21 janvier 2009.** Lors de la séance du 4 février 2009, le Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé les termes du rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges, réunie le 21 janvier 2009. Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. *Rapport approuvé par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, France Leroy, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Bernard Destrost).*

✓ **Délibération n° 05/02/09 Application des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2009 pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 – Convention avec monsieur le Préfet.** Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Il est proposé, par cette délibération, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/02/09 Marchés publics – Création d’une commission d’attribution.** Les mesures adoptées dans le cadre du plan de relance de l’économie relatives à la simplification des marchés diminuent fortement, pour ce qui nous concerne, le recours à la procédure d’appel d’offres et donc à l’intervention de la commission d’appel d’offres. Il est proposé en conséquence et dans un souci de transparence de créer une commission d’attribution de même composition que la commission d’appel d’offres qui étudiera et attribuera les marchés dont le montant est inférieur à 5.150.000 euros HT. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/02/09 Personnel communal – Financement des actions de formation – Convention cadre de partenariat 2009 entre la commune et le C.N.F.P.T. Provence Alpes Côte d’Azur.** Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) et les collectivités pour permettre le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation payée mensuellement par les communes. Cette convention est établie pour une durée d’un an, et a pour objet de définir les conditions de cette collaboration. Il est proposé d’autoriser monsieur le maire à signer la convention. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

✓ **Délibérations n° 08/02/09 à 14/02/09 Demandes de subventions auprès du Conseil général.**

Ces sept délibérations sont proposées dans la perspective de déposer des demandes de subvention au département, en vue de financer plusieurs réalisations communales. Il s’agit des travaux suivants :

- ◇ Construction d’une nouvelle école élémentaire - dispositif *F.D.A.D.L.* ;
- ◇ Aménagements des réseaux – Hameau des Roux, Montée de la Safranière et Chemin Joseph Roumanille - dispositif aide aux travaux de proximité ;
- ◇ Réalisation d’un itinéraire de découverte du patrimoine communal - dispositif aide aux travaux de proximité ;
- ◇ Stade municipal - Construction d’une tribune - dispositif aide aux travaux de proximité ;
- ◇ Réfection de la toiture du bureau de poste - dispositif aide aux travaux de proximité ;
- ◇ Réfection de la toiture de l’Hôtel de ville - dispositif aide aux travaux de proximité ;
- ◇ Locaux de la police municipale - Travaux d’aménagements intérieurs - dispositif aide aux travaux de proximité.

Délibérations adoptées à l’unanimité.

~ ~ ~

✓ **Délibération n° 01/03/09 Construction d’une nouvelle école élémentaire – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d’Équipement (D.G.E.).** Cette délibération est proposée dans la perspective de déposer une demande de subvention dans le cadre de la D.G.E. 2009 afin de pouvoir mener à bien le projet de construction d’une nouvelle école élémentaire. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

**Service de
l’animation
socioculturelle
Organisation d’un
séjour en Corse**

**Demande de subvention auprès du Conseil général -
Construction d’une nouvelle école élémentaire - Dispositif
*F.D.A.D.L.***

Madame Malafrente fait remarquer que la capacité d’accueil a été fixée à 30 places. L’hébergement se fera de façon permanente au Creps d’Ajaccio.

Monsieur Destrost demande si le coût des animateurs est inclus dans le prix.

Monsieur le maire répond par l’affirmative.

Monsieur Gubler tient à souligner que le coût de ce séjour est constant par rapport à celui de l’an dernier mais de plus belle qualité ; il en remercie madame Malafrente.

Monsieur Gubler commente le plan de financement proposé aux élus. Le financement de l’école va se réaliser sur trois périodes de financement : la première est présentée en détail dans la délibération ; la seconde concernera la contrat départemental que la commune souhaite signer avec le Conseil général 13 pour la période 2010-2013 et la D.G.E. 2009 ; quant à la troisième phase, elle sera abordée ultérieurement et correspondra au recours à l’emprunt.

Monsieur Ferri précise qu’une première rentrée des élèves aura lieu en septembre 2010 et que la construction de cette première phase s’étalera sur les exercices 2009 et 2010 – les dépenses relatives à la rentrée de septembre 2012 s’échelonnant pour leur part sur les exercices 2011 et 2012.

Monsieur Fasolino remercie monsieur Ferri de communiquer des dates car cela donne des perspectives concrètes.

Monsieur le maire souhaite apporter un bémol aux propos de monsieur Ferri car la

rentrée pourrait se faire au cours de l’année 2010. En effet, comme il s’agit du deuxième site de l’école actuelle, il suffirait que deux classes soient prêtes et que le réfectoire soit fonctionnel pour que le déménagement puisse se faire en un week-end.

Monsieur Gubler précise que le financement des 628 m² de la première phase s’étale sur les deux exercices 2009 et 2010.

Madame Lognos demande quel est le projet à terme.

Monsieur le maire répond que la première phase de la nouvelle école comprendra : 3 classes, la salle des professeurs, la cuisine et le réfectoire. Au terme de la première phase, les enfants ne se déplaceront plus pour aller déjeuner ; de plus la suppression de la classe algéco permettra un agrandissement de la cour dans le site actuel.

Monsieur Ferri annonce que le permis de construire a été déposé cette semaine.

